

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_2628_CC

DU 3 JUILLET AU 4 JUILLET 2023

DE 8H A 17H

TRAVAUX : IMPASSE DE LA ROSE

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG

OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du
12 octobre 2022 portant sur les délégations de
fonction et de signature attribuées aux adjoints au
Maire, aux maires délégués et aux conseillers
municipaux délégués, complété par l'arrêté
n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la Sté Bouygues pour le compte
de la Sté ENEDIS en date du 13 JUIN 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

DU 3 JUILLET 2023 AU 4 JUILLET 2023 DE 8H00 A 17H00

ARTICLE 1^{er} - IMPASSE DE LA ROSE

Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux pour permettre la mise en place des véhicules Bouygues, le temps des opérations.

Autorise l'accès et le stationnement aux véhicules Bouygues (voir photo jointe en annexe), le temps des opérations.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté Bouygues (ZA d'Armanville 50700 Valognes), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 19 juin 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Gilbert Lepoittevin**



Christophe Bocher

sept. 2015

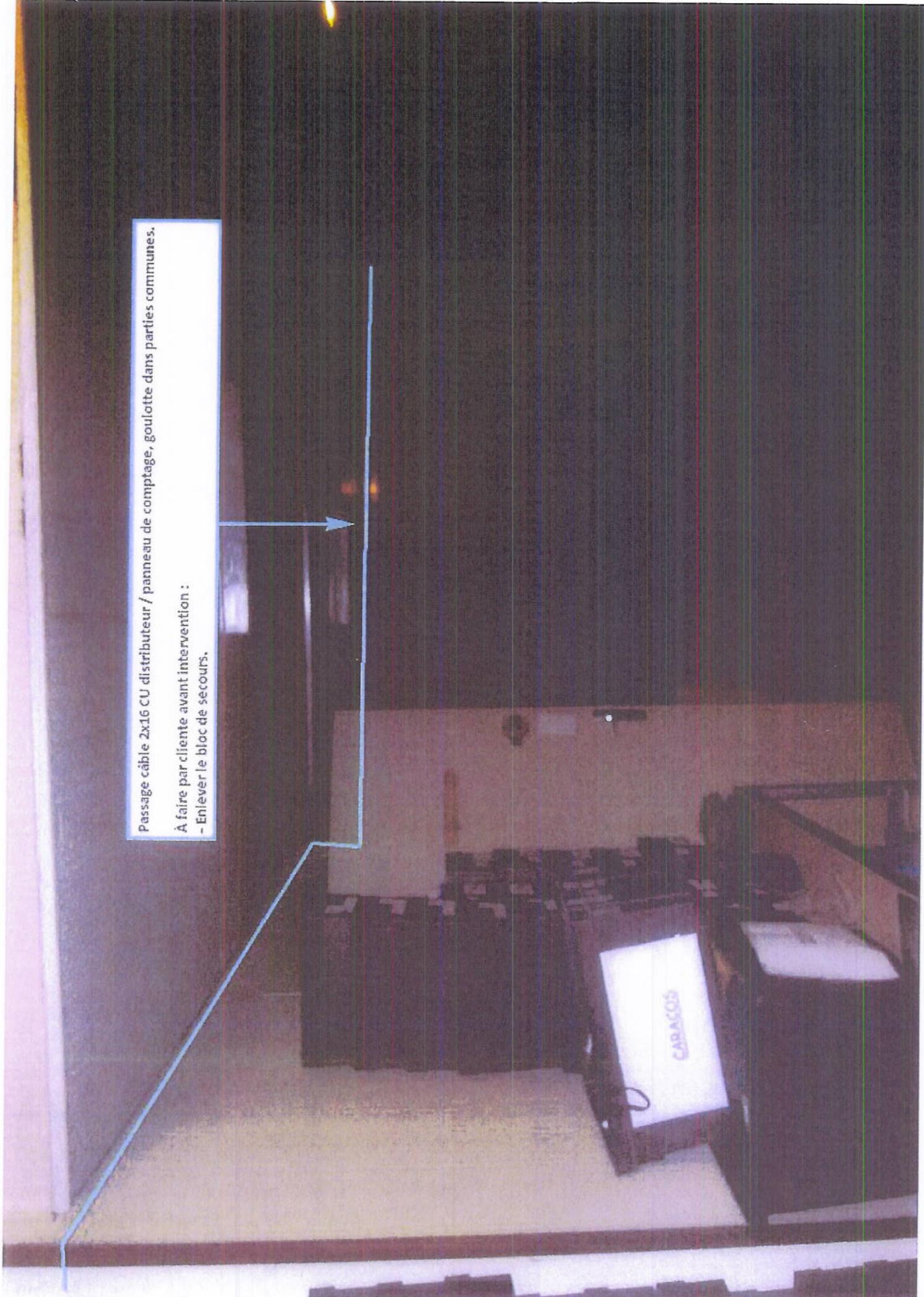
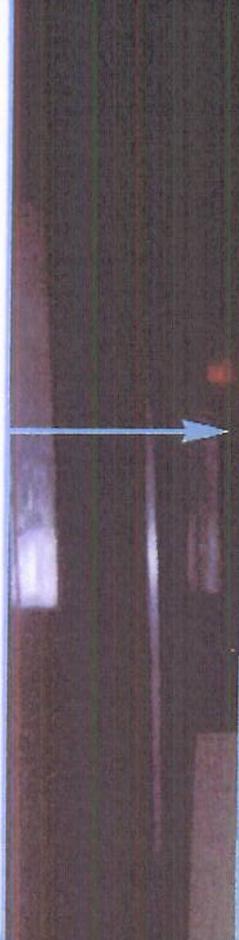


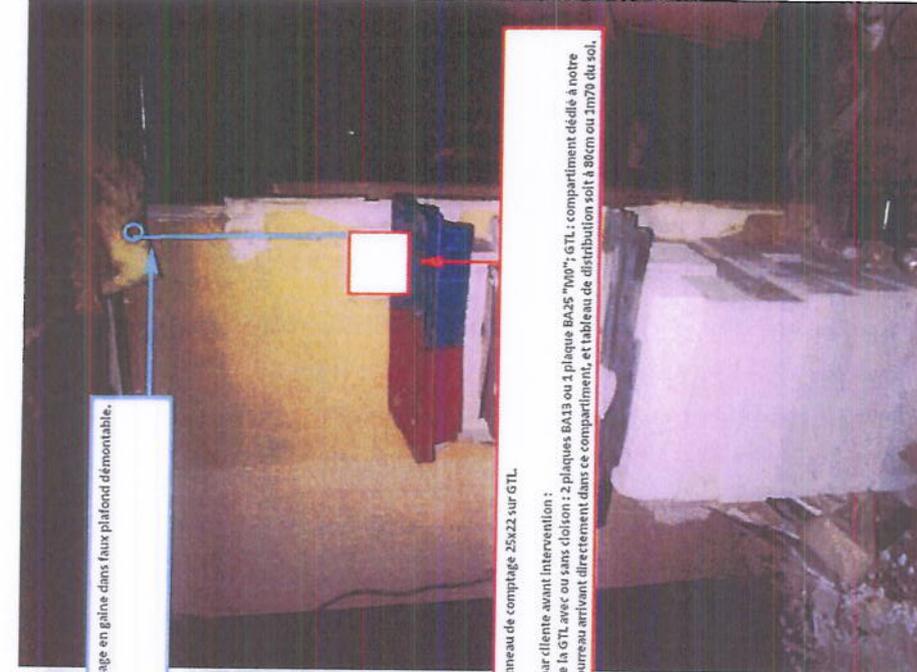
Date de l'image : sept. 2015 Les images peuvent être soumises à des droits d'auteur.

Passage câble 2x16 CU distributeur / panneau de comptage, goulotte dans parties communes.

À faire par cliente avant intervention :

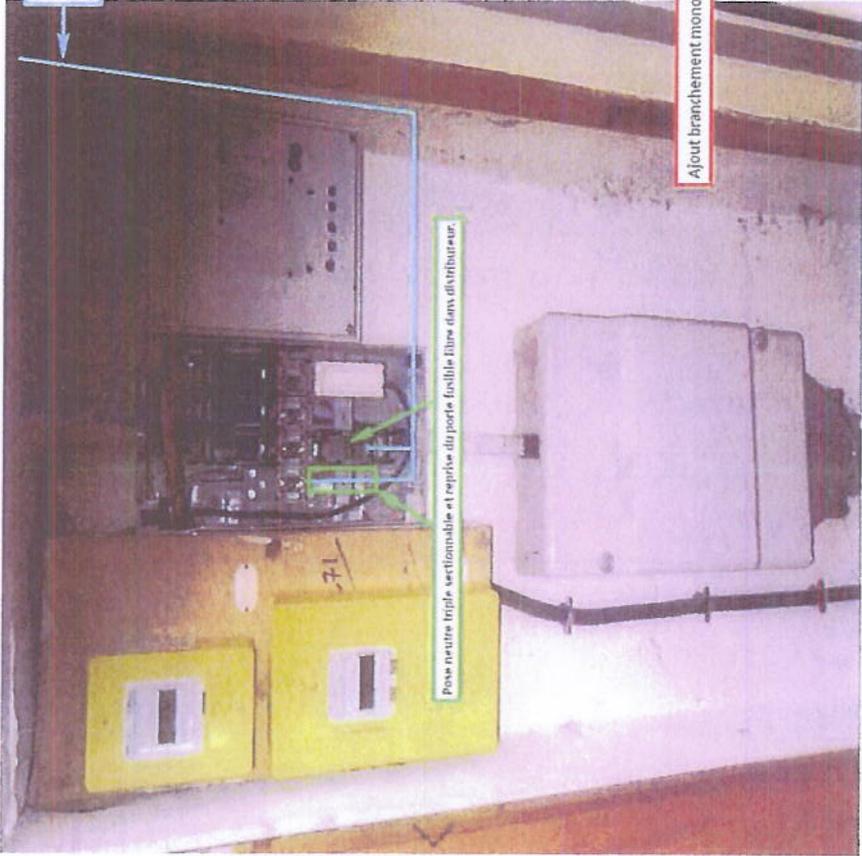
- Enlever le bloc de secours.





Passage câble 2x16 CU distributeur / panneau de comptage, goulotte dans parties communes et passage en gaine dans faux plafond démontable.
A faire par cliente avant intervention :
- Enlever le bloc de secours.

Pose panneau de comptage 25x22 sur GTL
A faire par cliente avant intervention :
- Pose de la GTL avec ou sans cloison : 2 plaques BA13 ou 1 plaque BA25 "M0"; GTL : compartiment dédié à notre câble, fourreau arrivant directement dans ce compartiment, et tableau de distribution soit à 80cm ou 1m70 du sol.



Pour quatre trippes sectionnable et reprise du porte fusible dans distributeur.

Ajout branchement monophasé dans collectif.

Passage câble 2x16 CU distributeur / panneau de comptage, goulotte dans parties communes et passage en gaine dans faux plafond démontable.
A faire par client avant intervention :
- Refaire l'accord du syndic.



9628

<input checked="" type="checkbox"/>	Autorisation d'Ouverture de Chantier	(AOC)
<input type="checkbox"/>	Avis de Travaux Urgents	(ATU)
<input type="checkbox"/>	Autorisation d'Intervention sur l'Arrêté Annuel	(AIAA)

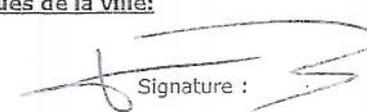
Maître d'ouvrage : ENEDIS Représentant : SABRINA LEFORT Tél :	Bénéficiaire de la demande (intervenant sur le chantier) : Tél : 02-78-62-69-32 Portable : Courriel : mi.hamel@bouygues-es.com Adresse : ZA ARMANVILLE 50700 VALOGNES N° de siret : 775 664 873 01 564 Représentant : RACHINE LORELEN
--	--

Commune déléguée de : CHERBOURG Rue : PASSAGE DE LA ROSE N° :	Motif de la demande : (joindre un schéma des travaux) STATIONNEMENT INTERDIT, POUR MISE EN PLACE DE VEHICULES BOUYGUES
--	--

Mesures de police :

<input type="checkbox"/> ALTERNAT PAR FEUX rue : du au rue : du au	<input type="checkbox"/> ROUTE BARREE rue : du au rue : du au
<input type="checkbox"/> ALTERNAT MANUEL PIQUETS K10 rue : du au rue : du au	<input checked="" type="checkbox"/> STATIONNEMENT INTERDIT : Rue : PASSAGE DE LA ROSE du n° au n° Rue : du n° au n°
<input type="checkbox"/> ALTERNAT PAR PANNEAUX B15/C18 rue : du au rue : du au	<input type="checkbox"/> CHAUSSÉE RETRECIE CIRCULATION RALENTIE rue : du au rue : du au
<input type="checkbox"/> INSTALLATION DE CHANTIER ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (précision et plan sur annexes) 1-Surface utilisée: 2-Longueur de barrières :	<input type="checkbox"/> AUTRE préciser :

Date du chantier : du 03.07 au 04.07 2023 Horaires de 8 h 00 à 17 h 00	Cadre réservé aux services techniques de la ville: Signalisation (joindre plan) : entreprise/ville Déviation (joindre plan) : entreprise/ville
Le bénéficiaire : Nom : HAMEL MICHEL Date : 09.06.2023  Signature : BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CENTRE DE VALOGNES Z.A. D'ARMANVILLE 8 route de SOTTEVAST 50700 VALOGNES Tél. 02.78.62.69.30	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> défavorable

Rappels réglementaires : Loi dt/dict n°2011-1241 du 5 octobre 2011. Loi amiante n°2011-639 du 4 mai 2012. Conformément au règlement de voirie du 29 mars 1989. Signalisation de chantier suivant Instructions Interministérielles partie VIII. Réunions de coordination tous mardi 14h00 site des Fourches à Octeville. Les demandes d'autorisation doivent être déposées à la cellule gestion du domaine public 15 jours, minimum avant le démarrage des travaux dernier délais le vendredi avant midi.	Les services techniques de la ville: Nom : TB Date : 13.06.23  Signature :
---	--



Le Rade à Bincher

